

## Olivier KOPERNIK

---

**De:** Olivier KOPERNIK  
**Envoyé:** mercredi 27 mai 2015 14:45  
**À:** Jean Christophe SALVAGNAC  
**Cc:** 'PACA-UT13 UC2 (UT013) <paca-ut13.uc2@direccte.gouv.fr> (paca-ut13.uc2@direccte.gouv.fr)'; FR-DP.AIX; Regine DARRAS; Christian ANDRIEU; Pascale DE CACQUERAY; Sandrine CECCOLI  
**Objet:** Problème à traiter en urgence

Bonjour Jean-Christophe,

Je viens de passer à l'agence. J'ai découvert un nouveau plan d'évacuation en cas d'incendie.

Pourrais-tu nous dire quel a été l'avis du CHSCT précédent sur ce plan ?

Et si le CHSCT n'a pas été consulté, pourquoi tu n'as pas convoqué les DP faisant office de CHSCT pour nous demander notre avis avant de prendre une telle décision qui touche aux conditions de travail des salariés ?

Pourrais-tu nous donner par retour de mail la procédure à suivre pour avoir accès à la BDES dès aujourd'hui ? C'est une obligation légale dont tu as privé illégalement le CHSCT jusqu'en mai malgré plusieurs relances, y compris réclamation en DP. Tu ne voudrais pas continuer avec les DP faisant office de CHSCT non ?

Pourrais-tu nous dire ce qui bloque pour faire la réunion demandée par 2 anciens membres du CHSCT ? Car les DP existent et sont à même à tenir la réunion que tu ne peux différer par décision unilatérale ? Prétexter une désignation hypothétique n'est pas recevable car il n'y a pas de carence dans la fonction même de CHSCT.

Sans réponse très précise à chacun de ces points, réponses démontrant que la loi a bien été respectée, j'exige d'être reçu immédiatement par toi avec les DP FO conformément à l'article L2315-8 du code du travail.

Très cordialement

Olivier Kopernik  
DP FO Titulaire